

SARL REPOS DES LACS
BP 7448 98890 PAITA

le 18/01/13

à
M Le directeur
DENV

PROVINCE SUD Direction de l'environnement	ARRIVEE LE 25 JAN. 2013	N° 2795	Dir.	CM lin.	CM EDT	CM cyno.	SAF	SPPR	SCB	SAPA
AFFECTE								✓		
COPIE										
OBSERVATIONS	31/01/13 → B6i → PH.									

objet Installation classée ICPE
ref : courrier DENV du 30/10/2012 n° 2012-41580/DENV

Suite à votre demande de régularisation de notre demande d'autorisation d'exploiter notre incinérateur pour animaux de compagnie et de l'avis de l'inspection des installations classées, nous avons demandé à la sté CAPSE de bien vouloir traiter les éléments demandés.

Le point particulier du contrôle de la qualité des fumées émises à la sortie de cheminée a fait l'objet d'une demande particulière de devis auprès de la société « bureau véritas », seule habilitée à effectuer ces mesures sur le territoire.

Ce devis nous est parvenu et son montant est de 1 030 000 F

La trésorerie de notre société est totalement incapable de prendre en charge une telle dépense, la facture réglée à CAPSE ayant déjà fortement impacté notre trésorerie 2012.

Nous souhaiterions donc pouvoir étudier avec vos services une solution concernant ce dossier.

En effet, les chiffres de l'année 2012 qui sont maintenant en notre possession, montrent une différence très importante par rapport aux prévisions. Ceci est du en particulier au fait que les services de la fourrière du Syndicat Intercommunal du grand Nouméa sont loin d'avoir atteint les prévisions ayant servies à l'élaboration de notre dossier. Ils sont de l'ordre de 1050 animaux d'un poids moyen de 15 kg soit environ un chiffre de 43 kg/jour pour l'année 2012.

Les incinérations d'animaux collectés auprès des vétérinaires privés restent stables ainsi que les incinérations individuelles.

- 625 incinérations collectives soit 26 kg/jour
- 97 incinérations individuelles soit 4 kg /jour

L'analyse de ces chiffres montrent que notre incinérateur à donc une durée journalière moyenne de fonctionnement de l'ordre de 73 kg/jour pour l'année 2012 :

Notre société ayant par ailleurs abandonné le traitement des déchets organiques par incinération, seules restent ces activités de traitement des cadavres d'animaux.

Un second incinérateur ayant été mis en service par certains vétérinaires, le chiffre des cadavres issus de ces praticiens restera à priori stable.

Souhaitant obtenir de vos services un entretien concernant cette affaire, je vous prie de recevoir, monsieur le directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments

La gérance

LE REPOS DES LACS

S.A.R.L au capital de 1.000.000 Frs CFP
BP : 7448 - LA TAMOA - 98890 PAITA
Tél / Fax : 44.30.15 - Mobilis : 79.13.79
Ridet : 792 218.001 - RCS : 2006B792218